



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(7)/8
20 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Septième session
Nairobi, 17-28 octobre 2005
Point 13 a) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS EN SUSPENS

Étude de l'article 47 du règlement intérieur

Note du secrétariat

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent document fournit des informations sur les travaux menés par la Conférence des Parties depuis sa deuxième session au sujet de l'article 47 de son règlement intérieur (relatif à la majorité requise).

À sa septième session, la Conférence des Parties souhaitera peut-être, compte tenu des éléments pertinents de l'historique de la question, décider de supprimer le texte entre crochets, conférant dès lors sa forme définitive à cet article sur la majorité requise pour l'adoption de décisions par la Conférence des Parties, à moins qu'elle ne préfère envisager d'autres possibilités.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. HISTORIQUE DE LA QUESTION	1 – 3	3
II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	4 – 5	3
III. DOCUMENTATION DE RÉFÉRENCE		3

I. HISTORIQUE DE LA QUESTION

1. L'historique de la question est présenté dans le document ICCD/COP(6)/6 en ce qui concerne les travaux sur cette question en suspens et son évolution de la deuxième à la cinquième session de la Conférence des Parties.
2. À sa sixième session, la Conférence des Parties a pris note du rapport du secrétariat publié sous la cote ICCD/COP(6)/6 et a prié le secrétariat d'inscrire l'étude de cet article en suspens du règlement intérieur à l'ordre du jour de sa septième session (décision 21/COP.6).
3. Le texte de l'article 47 du règlement intérieur, tel que modifié par la décision 21/COP.2, est annexé au document ICCD/COP(3)/13.

II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4. Ainsi qu'il est proposé dans le document ICCD/COP(6)/6, la Conférence des Parties, s'appuyant sur les éléments pertinents de l'historique de la question de l'article 47 du règlement intérieur, souhaitera peut-être parvenir à un accord en la matière et supprimer le texte entre crochets.
5. Les autres possibilités présentées dans le document susmentionné restent valables pour conférer sa forme définitive à cet article sur la majorité requise pour l'adoption de décisions par la Conférence des Parties:
 - a) Adopter le principe du consensus pour toutes les questions de fond;
 - b) Décider qu'il faudra parvenir à un accord par un vote à la majorité simple ou à la majorité qualifiée lorsqu'il est impossible d'adopter une décision par consensus;
 - c) Déterminer quelles sont les décisions qui doivent être prises par consensus et celles qui doivent l'être par un vote à la majorité; et
 - d) Décider s'il convient de comptabiliser les voix des Parties sur de telles questions en fonction du nombre de Parties présentes et votantes ou en fonction du nombre total des Parties à la Convention.

III. DOCUMENTATION DE RÉFÉRENCE

ICCD/COP(6)/11/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa sixième session – Mesures prises
ICCD/COP(6)/11	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa sixième session – Délibérations
ICCD/COP(6)/6	Questions en suspens – Étude de l'article 47 du règlement intérieur

ICCD/COP(5)/11/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa cinquième session – Mesures prises
ICCD/COP(5)/11	Rapport de la Conférence des Parties sur sa cinquième session – Délibérations
ICCD/COP(5)/7	Questions en suspens – Examen de l'article 47 du règlement intérieur
ICCD/COP(4)/11/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa quatrième session – Mesures prises
ICCD/COP(4)/7	Questions en suspens – Examen de l'article 47 du règlement intérieur
ICCD/COP(3)/20/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa troisième session – Mesures prises
ICCD/COP(3)/13	Questions en suspens – Examen et approbation des articles du règlement intérieur non encore arrêtés: article 47
ICCD/COP(2)/14/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session – Mesures prises
ICCD/COP(1)11/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session – Mesures prises
